

L'Etat français déclare la guerre à ses pêcheurs

Pordic, le 30/04/2021

Mesdames les Ministres,

Votre réponse et celles formulées dans l'interview accordée à la presse locale sont intolérables et traduisent la volonté de vos ministères de vouloir mener une transition énergétique contre les marins pêcheurs (car nous ne pouvons pas parler ici de transition écologique). 10 années passées par les professionnels de la pêche à accompagner cette transition énergétique. Tout ça pour ça ? Quel gâchis...

La colère des marins pêcheurs est vive et profonde à l'égard du manque de considération que vous affichez pour leur profession sur ce dossier en indiquant un démarrage des travaux en mai, malgré qu'il n'y ait eu aucune discussion sur le phasage temporel et spatial du chantier, et qu'un grand nombre d'engagements pris envers les marins pêcheurs ne sont aujourd'hui pas respectés.

Dois-je vous rappeler les engagements pris par l'Etat ? « *faire un parc avec les pêcheurs* », « *co-construire ce projet avec la pêche* », « *régler les conflits d'usage avant la construction...* ».

A l'instar du développeur espagnol, la profession constate non sans regret, que l'Etat est revenu sur les engagements pris envers les pêcheurs professionnels. Ceci est inacceptable.

Pire, Aujourd'hui Il est navrant de vous entendre dire autant de fausses vérités dans la presse et dans le courrier que vous nous avez transmis en réponse à notre demande d'entretien :

- « *Le projet a été remonté plus Nord pour préserver le gisement secondaire* ». Je vous rappelle que ce projet se situe sur le gisement secondaire et que la zone du parc représente **l'équivalent du deuxième plus gros gisement breton de coquilles Saint-Jacques de Bretagne**. Je vous rappelle que ce projet se situe sur une zone de frayères, de migrations et de nourriceries de nombreuses espèces halieutiques.

- Il est impossible de vous entendre dire que « *la zone a été réduite* » !! le projet lancé par l'état est et a toujours été un projet de 500MW. Il est affligeant de vouloir faire croire aux citoyens que le développeur a réduit son projet !

- Il est fort dommage de vous entendre dire Madame la Ministre de la transition écologique concernant les bruits du chantier, « *qu'ils seront sans effet sur la coquille Saint-Jacques, l'amande de mer, la praire, le homard ou les seiches* » alors même que les scientifiques ayant mené ces études, le conseil scientifique du parc éolien et la communauté scientifique au sens large mettent en lumière les connaissances partielles sur ces sujets et que nombreuses sont encore les questions sans réponse sur les impacts du bruit, notamment sur les espèces citées. Au passage j'en profite pour vous indiquer qu'il n'existe pas d'études sur le homard...Mais pour maîtriser le sujet, encore faut-il prendre la peine d'échanger avec les acteurs locaux, avec les scientifiques experts dans ces domaines, de lire l'avis émis par le conseil scientifique du parc éolien sur ces questions....A ce sujet, Madame la Ministre de l'ECOLOGIE que pensez-vous du fait que le protocole de suivi du bruit durant les travaux ait été envoyé à moins d'une semaine du début des travaux par IBERDROLA, sans présentation au comité de gestion et de suivi du parc éolien (comme le prévoit la disposition 13 de l'arrêté du 18 avril 2017 portant autorisation unique au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement), ni aucune validation /expertise par le comité de gestion du parc éolien ou le conseil scientifique ???

- Il est navrant de lire qu' « *un état complet et détaillé des ressources halieutiques de la baie a été réalisé sur trois ans, validé par l'Ifremer* ». Cet état de référence ne se termine pas avant la fin de

l'Été...et donc voir l'Etat laisser commencer des travaux sur l'estran ou en mer avant la fin de cet « état complet » est intolérable quand on connaît les enjeux sur les espèces halieutiques. Par ailleurs les professionnels et leurs représentants ont interpellé les services de l'Etat afin que des réponses précises soient apportées aux questions soulevées par les professionnels suite à l'avis émis par IFREMER en fin d'année 2020. Ils ont suggéré des pistes qui permettraient de répondre aux questions des professionnels...Nous attendons toujours un retour...

- Il est impossible de vous entendre dire que ce chantier doit limiter les impacts sur les ressources et les activités alors que vous indiquez que le projet devra commencer d'ici quelques semaines, et qu'aucune des recommandations formulées en 2012 par les instances de pêche concernant un travail en collaboration avec les professionnels pour définir le séquençage des travaux n'a été prise en compte par le développeur.

- Il est impossible d'entendre dire qu'« avec le déploiement de ce parc éolien tout le monde a à y gagner » ! Car dans cette histoire ni le climat, ni le territoire et encore moins notre profession et la biodiversité marine de la baie de Saint-Brieuc ne vont être gagnants.

- Vous annoncez que plus de dix millions d'euros sont prévus pour accompagner l'ensemble des usagers de la mer !?! De quoi s'agit-il ?

Comme indiqué dans la presse, les professionnels prennent vos propos et la réponse du chef de cabinet de l'Élysée comme une déclaration de guerre.

Toutes ces approximations /fausses idées mettent en lumière ce que nous ne cessons de rapporter :

1-il aurait été important que nous puissions échanger sur ce dossier avec le chef de l'Etat et vos ministères pour mettre en œuvre une véritable transition écologique sur notre territoire et éviter l'issue (autant redoutée que regrettée) la plus déplorable que pourrait prendre le déploiement de ce parc éolien et l'accompagnement des projets EMR par la profession.

2-la volonté du gouvernement, sans aucun bon sens, de s'entêter aujourd'hui à déployer un parc éolien posé sur une zone riche en biodiversité marine, après presque 10 années d'absence de l'Etat sur ce dossier.

3-A l'heure où vos ministères travaillent sur plusieurs sujets, « délit d'écocide », « planification des espaces maritimes », pouvons-nous prendre le risque aujourd'hui de fragiliser un espace aussi riche en biodiversité que celui de la Baie de Saint-Brieuc en y implantant une technologie dont les impacts sont encore aujourd'hui méconnus, et de vouloir prétendre par la force imposer à un territoire une cohabitation aujourd'hui vouée à l'échec.

Le constat est sans appel : votre gouvernement et les précédents n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées concernant le déploiement de cette transition écologique. Nous ne vous laisserons pas déployer ce projet sous couvert d'une « pseudo » écologie, et en indiquant que le territoire sera arrosé par des millions d'euros, et qu'une filière va se créer avec 500 emplois pour la Bretagne, (pendant 3 ans !!! et après???), 100 en côtes d'Armor !!

la profession refuse que tout ce qu'elle s'évertue à préserver soit balayé par un industriel qui agite son carnet de chèques sans aucun respect pour les acteurs du territoire.

Il devient urgent que l'Etat retrouve la raison car les pêcheurs costarmoricains ne vous laisseront pas détruire le patrimoine naturel et les activités économiques de la baie de Saint-Brieuc. Il est temps que l'Etat prenne ces responsabilités sur ce dossier et assume (s)ces erreurs, car vous le savez, la société IBERDROLA ne le fera pas.

Enfin, la non prise en compte des recommandations exprimées par la profession ne sera pas sans conséquences sur la position des professionnels bretons vis-à-vis du déploiement des Energies Marines Renouvelables. Vous pouvez être assurées que les pêcheurs professionnels et leurs représentants exprimeront dorénavant, en toute légitimité au regard de l'attitude de l'Etat, leur opposition systématique au projet de parc éolien lors des réunions du Conseil Maritime de Façade, Conférence

Régionale Mer et Littoral (Bretagne). Le déploiement de ce parc éolien marquera la fin du déploiement des énergies marines renouvelables avec les pêcheurs professionnels.

Les professionnels costarmoricains ont fait part de leur souhait au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM) d'aborder la position des professionnels bretons sur le développement des EMR lors du prochain conseil d'administration du CRPMEM Bretagne. Pour rappel, le CRPMEM Bretagne avait également indiqué dans un communiqué presse diffusé en fin d'année 2020 que les travaux de ce parc éolien ne devront pas commencer tant que les engagements pris envers la profession ne seront pas respectés.

Les professionnels de la pêche sont engagés depuis plusieurs années à la préservation des habitats et espèces qui constituent leur environnement. Ils s'interrogent aujourd'hui sur leur future participation au développement des politiques publiques environnementales lorsqu'ils constatent avec regret que l'Etat est prêt à prendre le risque de détruire tout un écosystème sous couvert de quelques emplois et en indiquant que des millions seront versés au territoire.

Ne pensez-vous pas que l'atteinte portée à la biodiversité en baie de Saint-Brieuc peut être considérée comme un délit d'ECOCIDE ?

Dans le contexte sanitaire actuel et face aux incertitudes liées aux possibilités de pêche autour des îles anglo-normandes, situées à 1 mille nautique au nord du parc éolien, l'Etat doit avoir l'ambition d'annuler ce projet. Une décision forte, mais qui montrerait que la France exige que le déploiement des énergies marines se fasse en prenant véritablement en considération les usages et la société qui définissent le territoire et dans une volonté de respecter ces derniers et l'environnement.

Les professionnels de la pêche se tiennent (toujours) à la disposition du Premier Ministre ou de vos ministères si jamais il leur prenait l'envie de vouloir écouter la profession, préserver la biodiversité marine de notre territoire et mener ensemble la transition écologique de demain.

Il n'est pas encore trop tard pour éviter cette guerre...

Alain COUDRAY
Président du CDPMEM22

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Coudray', written over a horizontal line.